

Effet de la prime blé dur sur les exploitations agricoles de l'Ouest-Audois

Bénédicte Lepage-Carlotti, Alain Capillon

Traversé par la ligne de partage des eaux entre mer Méditerranée et océan Atlantique, l'Ouest-Audois situé entre la vallée de la Garonne et le Languedoc-Roussillon (France) ne dispose pas naturellement de ressources en eau : pas de rivières, ni de nappe facilement exploitable. Le climat y est contrasté, caractérisé par une pluviométrie importante en hiver et des périodes de sécheresse estivale très forte. Les exploitations agricoles de la zone étaient, jusque dans les années 60-70, de petite taille et pratiquaient essentiellement des grandes cultures conduites en sec : céréales (dont blé dur) et oléo-protéagineux. Sur les coteaux, présentant des terrains aux potentialités moindres (en partie en landes), l'élevage, en particulier bovin, a une place importante. À la fin des années 70, sous l'impulsion d'une décision politique d'aménagement du territoire, l'ouest du Sillon du Lauragais (plaine Ouest) puis la Piège ont été dotés d'un réseau d'irrigation. Ceci a non seulement infléchi les systèmes de production mais aussi généré l'organisation d'une filière de productions végétales

susceptibles de valoriser l'eau et de représenter un débouché régional. La filière s'est organisée en fédérant les partenaires régionaux de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales, du développement agricole et les producteurs. La compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc (BRL), associée à la société du Canal du Midi, a conçu une infrastructure de gestion de l'eau (*encadré 1*). Le choix politique d'un prix unique de l'eau à la borne, quelle que soit sa localisation, génère un coût moyen relativement élevé (de l'ordre de 1,40 F le m³). Le Conseil général a financé la différence entre le coût réel de l'eau et le prix de 0,8 F facturé en moyenne à l'agriculteur [1]. Une Société d'intérêt collectif agricole (SICA), rassemblant la compagnie BRL, les syndicats agricoles et les coopératives de collecte, constitue l'interlocuteur des agriculteurs pour la souscription des contrats d'eau et l'équipement en matériel d'irrigation. Les coopératives du secteur ont assuré un débouché en France et à l'étranger en proposant des contrats de production de cultures spéciales. En effet, pour les exploitations agricoles, la valorisation d'une eau chère passe par la production de cultures à forte valeur ajoutée. Ainsi l'introduction de l'irrigation a été, dès l'origine, le moteur du développement de cultures de semences et plantes médicinales, aromatiques et industrielles (PMAI), les coopératives s'organisant en relais vis-à-vis des maisons de semences et investissant dans des structures de triage et de conditionnement. Cette filière s'est implantée de façon privilégiée dans

l'Ouest de la plaine du Lauragais, cœur de la zone irriguée offrant les terrains de meilleures potentialités, les zones de coteaux où le milieu est plus contraignant et le réseau d'irrigation plus restreint demeurant en marge.

En 1994, deux ans après la mise en place de la réforme de la Politique agricole commune de l'Union européenne (PAC), les acteurs de la filière « cultures spéciales » ont constaté un relatif désintérêt des agriculteurs pour l'irrigation, au moment même où des projets d'extension du réseau régional d'irrigation étaient envisagés. Préoccupés par cette tendance, qui fragilisait et pourrait remettre en cause la filière, ils se sont interrogés sur les stratégies des agriculteurs les plus impliqués dans les cultures spéciales. L'enquête d'exploitations a permis de constater une forte évolution des systèmes de production liés à l'apparition de la prime blé dur dans le contexte agricole régional (*encadré 2*). Cet article présente ces évolutions et en discute le caractère durable.

Méthodes

Notre étude est fondée sur des enquêtes en exploitation, conduites selon la méthode Capillon et Manichon [4]. Il s'agit d'explicitier l'ensemble des choix stratégiques faits par l'agriculteur pour satisfaire les objectifs que lui-même et sa famille assignent à l'exploitation, compte tenu d'un ensemble d'atouts et de contraintes régionales et individuelles

B. Lepage-Carlotti, A. Capillon : Département agronomie-environnement, INA PG, 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris cedex 05, France.

Tirés à part : B. Lepage-Carlotti

Encadré 1

Un réseau d'irrigation original

Les premiers ouvrages hydrauliques de la région datent du XVII^e siècle et sont dus à Riquet : le canal du Midi, reliant Bordeaux à Marseille, avait pour fonction principale d'assurer la navigation fluviale de l'océan Atlantique à la mer Méditerranée. Le débit en était maintenu grâce à des apports d'eau stockée en amont dans la Montagne Noire dans le barrage de Saint-Ferréol. Cette eau s'acheminait jusqu'au canal par un ouvrage hydraulique, la Rigole, qui serpente la campagne et rejoint le canal au seuil de Naurouze. Dans ce système, les quantités excédentaires d'eau en été, potentiellement utilisables pour l'irri-

gation, sont extrêmement limitées même si, localement, quelques agriculteurs pompent directement dans le canal. A la fin des années 70, le développement de l'irrigation se fait essentiellement par la création du barrage de La Ganguise (22.10⁶ m³), situé au sud dans la Piège. Son fonctionnement est particulièrement original.

Ce barrage est alimenté en hiver par les eaux excédentaires pompées dans le canal au niveau de la station de pompage du seuil de Naurouze. Ces eaux sont « relarguées » en été selon le processus inverse et distribuées dans des réseaux hydrauliques jusqu'aux parcelles agricoles.

Les fortes sécheresses survenues à partir de 1989 ont provoqué des pénuries en eau importantes et ont suscité la construction de la retenue de Montbel (60.10⁶ m³). Celle-ci est reliée par un ombilic au barrage de la Ganguise dont elle assure une partie du remplissage. Cette retenue permet d'envisager aujourd'hui l'extension du réseau hydraulique. Quinze mille hectares situés sur les zones de coteaux et l'est de la plaine seraient ainsi potentiellement équipés.

A special irrigation network

[4]. On s'intéresse particulièrement à l'histoire récente et aux projets des agriculteurs afin de constituer des trajectoires d'exploitations. En effet, l'histoire des exploitations révèle des modifications de choix stratégiques qui interviennent soit lors d'une évolution de l'environnement, soit lorsque le fonctionnement en place ne peut plus répondre aux objectifs. La trajectoire (ensemble des étapes parcourues par une exploitation) se décompose en phases stables, au cours desquelles le fonctionnement reste identique, et en processus et modalités de passage d'une phase à l'autre [5].

Le choix de la zone géographique et des exploitations les plus intégrées dans la filière a conduit à réaliser notre étude dans la plaine Ouest sur les exploitations irriguantes et produisant des cultures spéciales (tableau 1). À partir des fichiers de la SICA Irrigation et du groupe Occitan, nous avons réalisé une stratification des

Tableau 1

Orientation des systèmes de production des exploitations de l'Ouest-Audois adhérentes aux coopératives (fichiers 1993)

Zone		Plaine Ouest (%)	Plaine Est (%)	Piège (%)	Ensemble (%)
Non irrigants	GC	90	95	65	
	GC + CS	Inexistant	Inexistant	Inexistant	
	GC + élevage	10	5	35	
Irrigants	GC	20	38	25	25
	GC + CS	75	60	55	65
	GC + élevage	5	2	20	10
Pourcentage d'EA ayant adopté l'irrigation		45	30	30	35

GC : grandes cultures ; CS : cultures spéciales ; EA : exploitation agricole.

Types of farms belonging to the agricultural cooperatives (1993 data)

exploitations selon la surface agricole utile (SAU), l'âge du chef d'exploitation et la présence de successeur. Un échantillon d'une vingtaine d'exploitations a été défini afin de couvrir la gamme observée. Les enquêtes ont été réalisées au printemps 1994 par des stagiaires suivant le mastère Ingénierie agronomique, formation continue de la chaire d'agronomie de l'INA PG. Ces stagiaires ont une formation initiale d'ingénieurs et occupent des fonctions de techniciens dans des organismes de développement sur toute la France et Outre-Mer. On a comparé les fonctionnements des exploitations puis regroupé en types celles pour lesquelles les objectifs et les stratégies étaient semblables (figure 1). L'analyse, dans chaque type, de l'histoire récente et des projets a mis en évidence une trajectoire d'évolution des étapes et des mécanismes de passage d'un type à d'autres [5].

Résultats

Des systèmes de production fondés sur les cultures spéciales irriguées (encadré 3)

Dans la plaine Ouest, sous l'impulsion de la dynamique régionale autour de l'irrigation, on assiste dans les années 70 à l'émergence d'un type nouveau de fonctionnement d'exploitation (type A, figure 2) qui perdure aujourd'hui. Ces exploitations de 50 à 80 hectares, conduites par un couple de 30-50 ans (1 à 1,5 UTA), dérivent des exploitations traditionnelles « grandes cultures sèches » par le mécanisme suivant : l'irrigation est introduite sur l'exploitation dont la totalité des parcelles est irrigable dans la majorité des cas. Les exigences de revenu sur une surface petite à moyenne rendent indispensable la présence de cultures spéciales que l'agriculteur développe au maximum de ses possibilités. Ces cultures fortement rémunératrices présentent des risques cultureux élevés, raison pour laquelle la conduite de l'irrigation est systématiquement gérée par le chef d'exploitation. Ainsi, la sole de cultures spéciales est plafonnée par la capacité à organiser les tours d'eau à une seule personne. Cette condition conduit à des assolements comportant 20-25 % de cultures spéciales (d'espèces différentes afin de répartir les risques) com-

Encadré 2

Le régime blé dur dans la réforme de la PAC de 1992

Poussée par les pays méditerranéens et soucieuse de limiter la production céréalière (4 millions de tonnes de blé dur en stock en 1991), la Commission européenne a décidé dans la réforme de la PAC de 1992 de relocaliser le blé dur dans ses zones traditionnelles de production.

Deux mesures ont été prises :

- Comme pour les autres céréales, le prix du blé dur est réduit et aligné sur celui du blé tendre, alors qu'une différence de l'ordre de 40 % existait jusqu'alors en faveur du blé dur. La prime compensatrice du revenu est identique à celle des autres céréales [2].

- Une prime supplémentaire d'un montant de 2 345 F/ha est octroyée à toutes les régions européennes dites « traditionnelles » de production. En France, ces zones correspondent aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cette prime est versée aux exploitations disposant d'un « quota blé dur » défini en fonction des références de production de l'année 1991. En cas de cessation d'activité, il est prévu que les références blé dur soient cédées au repreneur en totalité ou au prorata des surfaces reprises.

Dans le cadre de la mise en place des autres volets de la réforme de la PAC dans l'Ouest-Audois, deux rendements de base pour les céréales et les protéagineux cultivés en sec et en irrigué, ainsi qu'une aide spécifique pour le soja irrigué ont été définis [3].

The status of durum wheat in the 1992 CAP reform

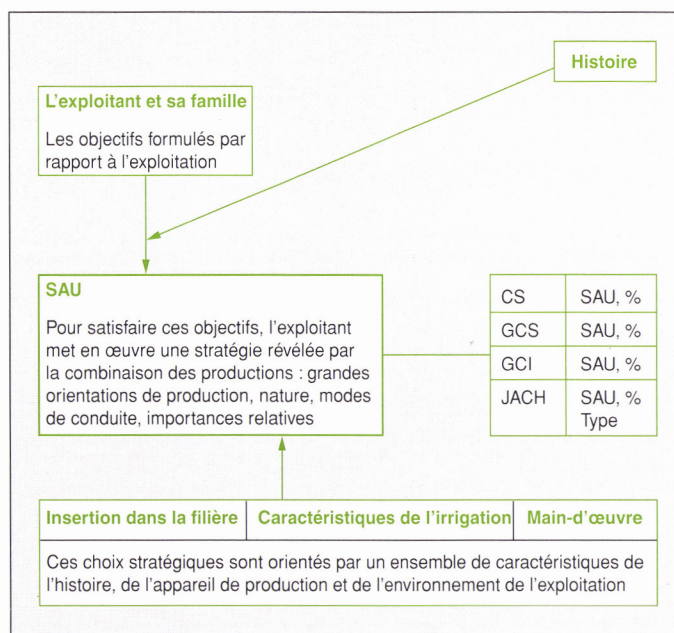


Figure 1. Représentation graphique des types.

CS : cultures spéciales ; GCS : grandes cultures à sec ; GCI : grandes cultures irriguées ; JACH : jachères ; SAU : surface agricole utile.

Figure 1. Graph of farm types.

Cultures spéciales

Semences : maïs semence, semences potagères et florales dites cultures porte-graines (betterave, carotte, chicorée, concombre, oignons, luzerne, choux, radis).

Plantes médicinales, aromatiques et industrielles : lavande, aneth, persil, estragon, pastel, psyllium.

Risques associés aux cultures spéciales :

– Techniques : la sensibilité aux aléas climatiques est importante. Le paiement est fonction de critères techniques, notamment le taux de germination, qui ne sont pas toujours maîtrisés.

– Financiers : les charges sont élevées en raison du confort pour la protection des cultures et de la main-d'œuvre saisonnière pour des travaux spécifiques (repiquage, castration, récolte).

Ordre de grandeur de résultats économiques

Maïs semence :

Produit brut : 22 000 à 24 000 F/ha

Marge brute : 10 000 à 11 000 F/ha, coût de main-d'œuvre déduit

Irrigation : 10 à 20 hl/ha

Castration : 90 à 150 heures par hectare selon les variétés avec temporaires

Betterave porte-graine :

Produit brut : 30 000 à 40 000 F/ha

Marge brute : 9 000 à 15 000 F/ha, coût de main-d'œuvre déduit

Main-d'œuvre : implantation 200 heures par hectare avec temporaires préparation, récolte 50 h/ha

Carotte hybride porte-graine :

Produit brut : 40 000 à 45 000 F/ha

Marge brute : 15 000 à 20 000 F/ha, coût de main-d'œuvre déduit

Implantation : 150 à 180 h/ha avec temporaires

Oignons :

Produit brut : 30 000 F/ha

Marge brute : 10 000 à 12 000 F/ha, coût de main-d'œuvre déduit

Implantations : 60 heures avec temporaires

Récolte : 150 à 180 heures avec temporaires

Blé dur :

Rendement moyen : 45 q (30-60)

Produit brut : 8 000 à 9 500 F/ha

Marge brute : 5 500 à 7 000 F/ha

Special crops

Summary

Impact of the durum wheat premium on crop farming in the Western Aude region of France

B. Lepage-Carlotti, A. Capillon

Durum wheat was given a special status in the 1992 CAP reform. The intervention price is reduced relative to other cereals, and the reform encourages geographical reorganization of production by providing extra support to promote durum wheat in traditional production areas. In France, these areas correspond to the PACA and Languedoc-Roussillon regions. In a regional agricultural abandonment context, these measures have led to a marked increase in durum wheat cropping in recent years in Aude department. Durum wheat now competes with seed crops, which have been well established since the 1970s. This has led to substantial crop farming development in the region.

Cahiers Agricultures 1999 ; 8 : 163-70.

plétés par des grandes cultures : blé dur, tournesol, sorgho, soja... L'affectation des cultures aux parcelles n'est pas contrainte, la quasi-totalité des surfaces étant irrigable. Les pointes de travail liées aux cultures spéciales nécessitent plusieurs opérations manuelles qui sont absorbées par une main-d'œuvre temporaire locale. Ces travaux ponctuels mais périodiques fournissent une source d'emplois temporaires non négligeable

dans l'économie de la petite région. Au début des années 90, environ 65 % des exploitations avaient adopté l'irrigation et les « cultures spéciales ».

Jouer l'atout blé dur ?

La réforme de la PAC s'opère dans l'Ouest-Audois dans un contexte de baisse de la population agricole : 25 % des exploitants ont plus de 50 ans et n'ont

pas de successeur prévu. De nombreuses cessations d'activité libèrent un potentiel de terres cultivables d'environ 10 000 hectares disponibles pour les structures agricoles durant les 10 années à venir. De fréquents agrandissements d'exploitation s'observent notamment dans le but de réduire les charges de structure. De fait, les agriculteurs du type A formulent très généralement le projet d'un agrandissement de surface visant à

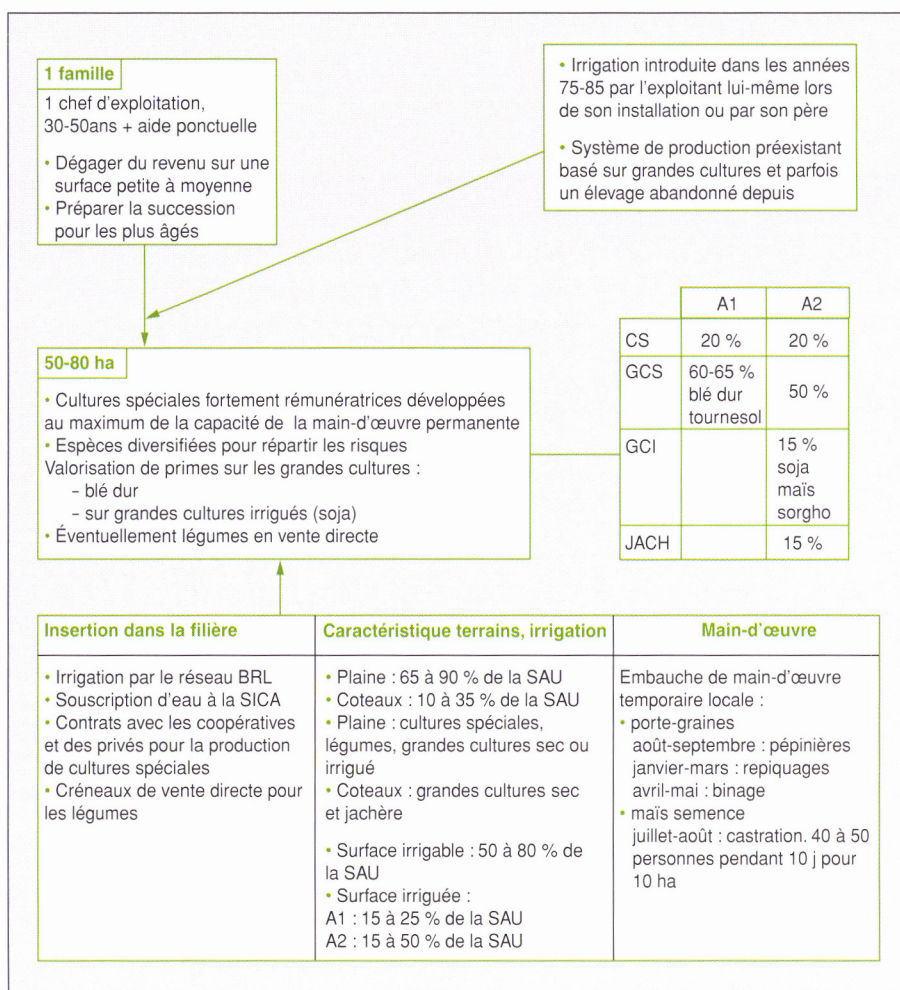


Figure 2. Système d'exploitation de type A. A1, A2 : sous-types de A ; CS : cultures spéciales ; GCS : grandes cultures à sec ; GCI : grandes cultures irriguées ; JACH : jachères ; SAU : surface agricole utile. Dans le sous-type A1, seules les cultures spéciales sont irriguées, dans le sous-type A2 les grandes cultures sont également irriguées.

Figure 2. Type A farming system.

conforter le revenu et, pour les agriculteurs les plus âgés, à préparer la succession. L'agrandissement est toujours envisagé, en fermage, par reprise de terres dotées d'un quota blé dur et dont la plupart des parcelles sont irrigables. Il est le plus souvent contemporain d'une association en GAEC père-fils (cas le plus fréquent) ou entre frères. On passe ainsi d'un système fondé sur une personne à plein temps pour 50-80 ha à un système avec deux personnes pour 120-150 ha, défini dans notre trajectoire comme le type D (figure 3).

L'agrandissement accroît le quota blé dur, et les terres reprises sont conduites à sec, dans la limite du quota à cette culture conduite en sec. Toutefois cet

agrandissement ne remet jamais en question les cultures spéciales qui conservent une place importante dans l'assolement. La main-d'œuvre permanente, de deux personnes au moins, permet de gérer simultanément une centaine d'hectares de grandes cultures, la conduite de l'irrigation et l'encadrement de la main-d'œuvre temporaire. L'agrandissement est même l'occasion de rechercher de nouveaux contrats ; l'insertion préalable dans la filière ainsi que la technicité acquise sont des atouts. L'assolement des types A et D reste assez semblable : on compte entre 15 et 20 % de cultures spéciales, soit 20 à 45 hectares, et environ 60 % de grandes cultures en sec avec une prédominance du blé dur qui entre

en succession avec le tournesol et des grandes cultures irriguées. Le choix se porte systématiquement sur des cultures primées, en particulier le soja.

Le retour vers les grandes cultures

Un problème de pérennité se pose lors du départ à la retraite du père. En effet, le type D n'est plus compatible avec la présence d'un seul chef d'exploitation, de sorte qu'on voit évoluer les exploitations vers le type B (figure 4) fondé, comme A, sur une personne mais pour une surface supérieure à 120 hectares (de 120 à 225 ha dans nos enquêtes). La stratégie de l'agriculteur consiste alors à simplifier l'assolement par l'utilisation au maximum du quota blé dur et par le choix de spéculations pouvant valoriser l'irrigation, tout en étant peu exigeantes en main-d'œuvre. Le maïs semence et les cultures porte-graines sont ainsi abandonnés au profit des grandes cultures irriguées. La surface exploitée ne permet plus d'assurer la surveillance nécessaire sur les cultures spéciales ; les résultats techniques et économiques de ces productions deviennent trop aléatoires. Cette évolution conduit à une logique de systèmes de grande culture incluant d'autres stratégies d'accroissement de revenu comme le stockage à la ferme ou la spécialisation dans l'activité d'entreprise agricole. Ce dernier système repose sur un ou deux hommes exploitant 50 à 80 hectares en propre et 50 à 100 hectares en entreprise. Les agriculteurs engagés dans cette voie simplifient le système de production de l'exploitation « en propre » pour dégager le temps consacré à l'activité d'entreprise. Ainsi, les cultures spéciales irriguées sont limitées à un niveau non contraignant pour la main-d'œuvre permanente. Elles sont au mieux maintenues au même niveau que dans le type A, mais régressent dans la plupart des cas. Les surfaces travaillées en entreprise sont très largement consacrées au blé dur. L'entreprise fournit un travail à façon pour les récoltes ou même pour la quasi-totalité des travaux cultureux. Dans ces derniers cas, plus particuliers, une reprise des terres par l'entrepreneur n'est pas exclue, conduisant ces exploitants vers un type D ou B.

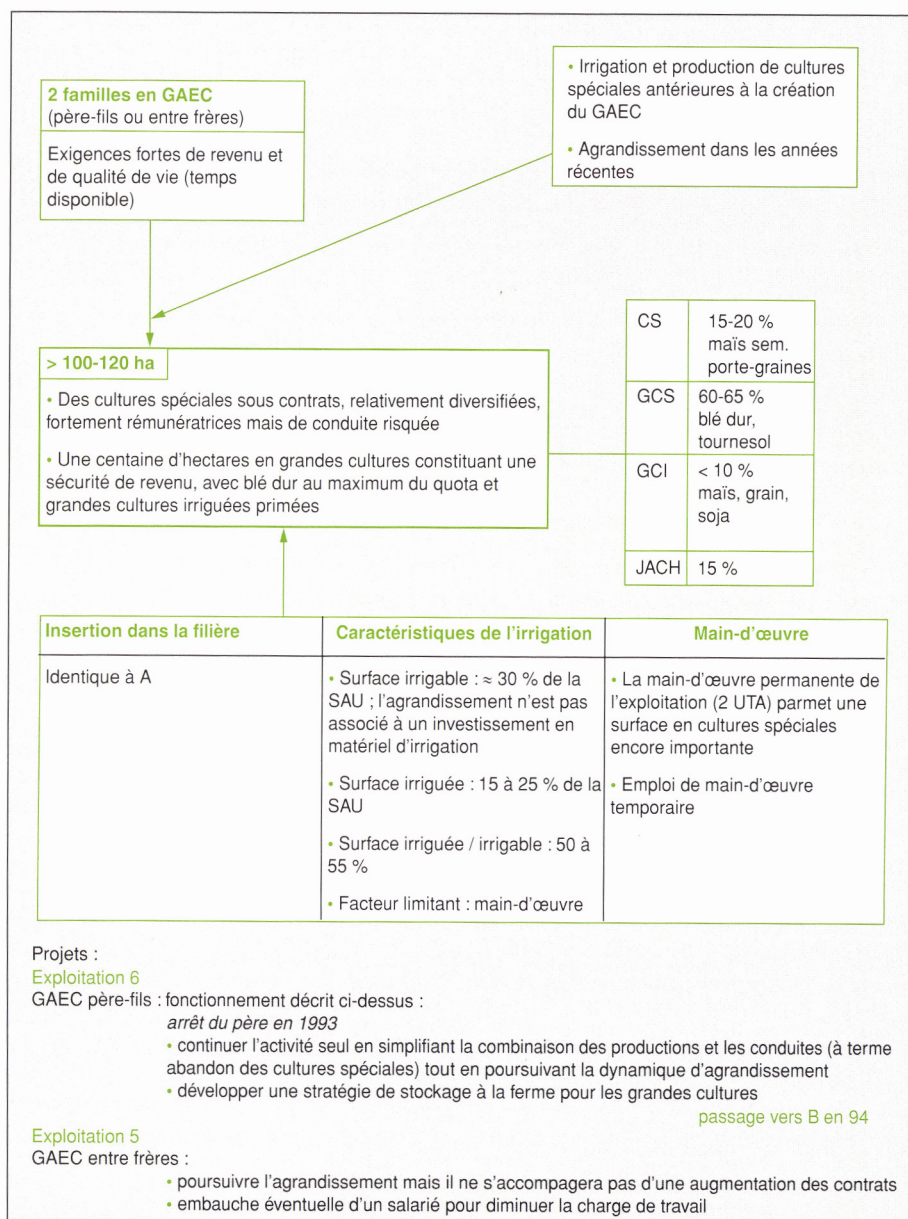


Figure 3. Système d'exploitation de type D.

Figure 3. Type D farming system.

Discussion et conclusion

Les agriculteurs de la plaine de l'Ouest-Audois ont incontestablement joué la carte de la prime blé dur. Ils ont tiré parti très rapidement de cette opportunité, en synergie avec d'autres possibilités : stockage, entreprise de travaux agricoles. Le passage du type A au type D, largement favorisé par le contexte de cessation d'activité, en est une bonne illustration. Le type D ne fragilise pas l'équilibre de la

filrière, mais sa pérennité pose problème dans la mesure où il évoluerait vers le type B qui a la particularité de « recréer », à travers l'abandon des cultures spéciales, une orientation grandes cultures exclusive. À la taille et à la présence d'irrigation près, ce type s'apparente complètement aux exploitations traditionnelles de la région (figure 5).

Au regard des acteurs de l'irrigation et de la filière des cultures spéciales, il s'agit d'un retour en arrière, marqué par le recul conjugué des contrats de cultures spéciales et de l'irrigation. Le revirement

très rapide des producteurs agricoles semble mettre à bas leurs efforts des quinze dernières années pour organiser progressivement la production et trouver des marchés. Cette évolution, très marquée dans la plaine Ouest, met en péril la filière et fragilise les sources d'emplois permanents (pour le fonctionnement même de la filière) comme temporaires (dans les exploitations). Au niveau régional, l'extension des surfaces en blé dur est bornée par le quota. Aujourd'hui, le contexte est favorable aux grandes cultures, mais qu'en sera-t-il de la rentabilité de ces systèmes dans une zone pour le moment dopée par un soutien communautaire spécifique, mais menacée par un éventuel découplage des aides ?

Quelles sont les marges de manœuvre de la filière pour maintenir son équilibre ? Une première voie serait le redéploiement sur d'autres zones géographiques, notamment en Piège, où l'irrigation a permis de sécuriser la production fourragère à côté du développement limité des cultures spéciales. Il y existe une marge de progression des cultures spéciales, malgré les contraintes topographiques. Une seconde voie serait de contribuer à l'établissement de « contre-trajectoires », permettant de pérenniser des types d'exploitations dans la production de cultures spéciales. Cette option est redevable d'une réflexion collective des acteurs régionaux sur les conditions d'une pérennisation du type D. L'embauche d'un salarié au moment de la cessation d'activité d'un membre du GAEC permettra-t-elle de faire perdurer ce système ? En particulier, comment résoudre le problème de la gestion des risques inhérents à la conduite des cultures spéciales, alors qu'elle implique actuellement que l'acteur privilégié pour la conduite de ces cultures et de l'irrigation soit le chef d'exploitation ? C'est aussi l'occasion d'une réflexion des organismes coopératifs sur leur mode de relation avec les producteurs : faut-il reconsidérer les conditions d'accès aux contrats et surtout les modalités de paiement et de sanction en cas d'accident culturel ? Quelles seraient les conditions pour maintenir des cultures spéciales dans un type B ? Par exemple, un partenariat entre agriculteur et coopératives pourrait-il aboutir à l'organisation collective du suivi de la conduite des cultures spéciales ?

La prime blé dur a bouleversé, en l'espace de deux campagnes, la configuration d'une région qui, pourtant, s'était dotée

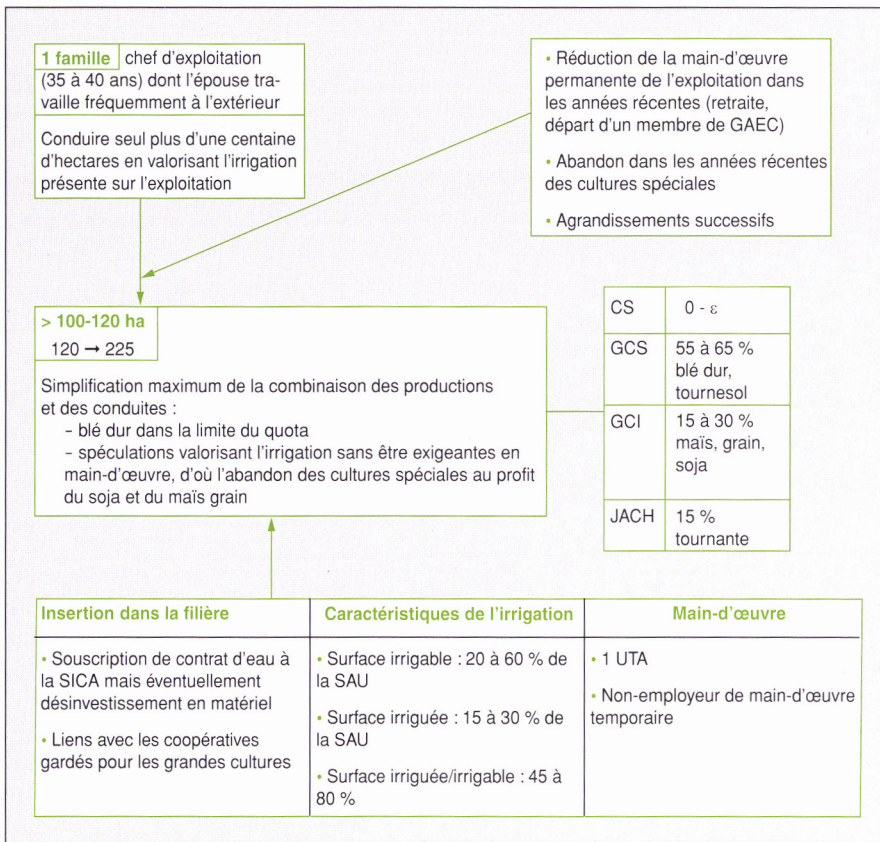


Figure 4. Système d'exploitation de type B.

Figure 4. Type B farming system.

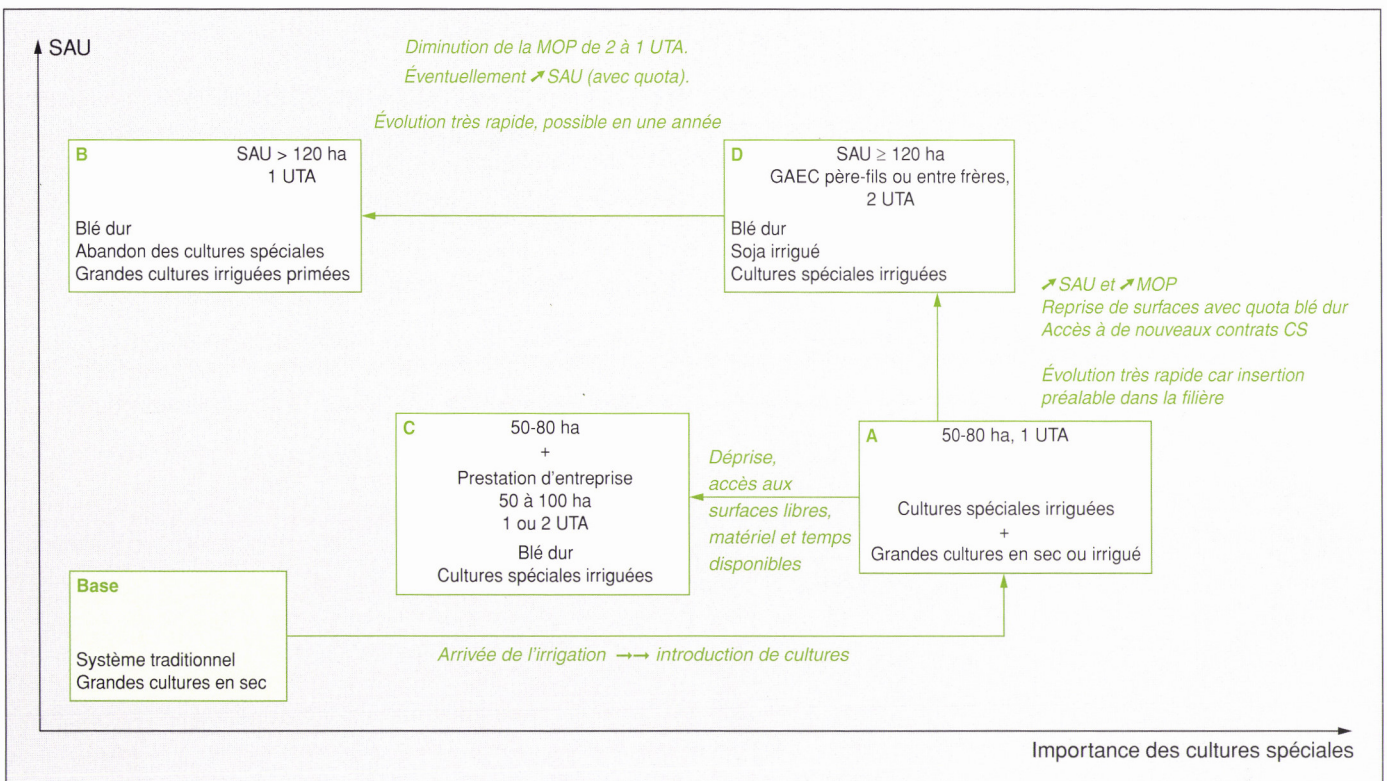


Figure 5. Trajectoire d'évolution des exploitations de type A à partir des enquêtes.

Figure 5. Development of type A farms based on survey data.

Résumé

Effet de la prime blé dur sur les exploitations agricoles de l'Ouest-Audois

B. Lepage-Carlotti, A. Capillon

La nouvelle Politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) prévoit un régime particulier pour le blé dur. Outre la réduction du prix d'intervention, la réforme organise une redistribution géographique de la culture, en la recentrant sur les zones dites « traditionnelles » de production. En France, ces zones correspondent aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Dans l'Ouest du département de l'Aude, cette mesure associée à la déprise agricole encourage fortement les agriculteurs vers la production de blé dur. Ceci bouleverse fortement la configuration d'une région qui, depuis l'introduction de l'irrigation à la fin des années 70, s'est orientée vers la production de semences. Aujourd'hui elles sont concurrencées par le blé dur, à tel point que l'on voit s'infléchir les stratégies des agriculteurs, ce qui entraîne une évolution importante des systèmes de production.

et d'un aménagement coûteux et d'une filière organisée. Elle est intervenue dans un contexte de population d'agriculteurs vieillissante et de forte perspective d'agrandissement des exploitations. Ces deux caractéristiques ainsi que la pratique généralisée de l'irrigation au sein des exploitations déstabilisaient déjà les productions. Elles ont été largement res-

ponsables de l'ampleur des effets de la prime blé dur de la PAC sur l'agriculture régionale. Pour les organismes en charge du développement régional, la connaissance des dynamiques propres aux exploitations nous apparaît nécessaire pour interpréter et prévoir les réactions des agriculteurs aux diverses mesures de la politique agricole ■

Références

1. Lasfargue L. Typologie de fonctionnement des exploitations du secteur de références irrigation. *Rapport pour l'opération de secteur de références de l'Ouest-Audois*. SICA d'irrigation de l'Ouest-Audois. Août 1994, 43 p. + annexes.
2. La nouvelle Europe céréalière. *Perspectives Agricoles* 1993 ; 183 : 82-90.
3. DDAF de l'Aude. Fiche départementale 1994, réactualisation et nouvelle réglementation.
4. Capillon A, Manichon H. *Guide d'étude de l'exploitation agricole à l'usage des agronomes*. APCA, 1988 ; 41 p. + annexes.
5. Capillon A. *Typologie des exploitations agricoles, contribution à l'étude régionale des problèmes techniques*. Thèse de doctorat, INA PG, avril 1993.

Remerciements

Nous remercions les coopératives Groupe Occitan et Greniers du Razès pour leur collaboration à l'étude.
